

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



08.02.2023

COMMUNIQUE OFFICIEL n°30

CALENDRIER

TOUR PRINTEMPS

Les calendriers sont disponibles. Les clubs doivent saisir les heures des matchs dans Clubcorner et ce **avant le samedi 9 février 2023.**

La dernière journée de championnat des catégories actifs 2^e et 3^e ligue, actives 4^e ligue et BYL juniors A a été fixée à :

- 11h pour la 2^e ligue
- 10h pour la 3^e ligue
- 15h pour les actives 4^e ligue
- 15h pour la BYL juniors A

MANIFESTATIONS

CHAMPIONNAT GENEVOIS FUTSAL JUNIORS C 2022-2023

La dernière journée de finale aura lieu au CFPT Mécanique au Petit-Lancy, le samedi 11 février 2023. Les clubs ont reçu le programme et il se trouve sur notre site internet.

TOURNOI FF-15 DE L'ACGF LE DIMANCHE 5 MARS 2023

Le tournoi se déroulera au stade d'Aïre-le-Lignon. Les clubs FF-15 ont reçu le formulaire d'inscription par e-mail.

Nous vous rappelons que la participation des clubs avec des équipes FF-15 est obligatoire.

INFORMATIONS DIVERSES

FONDS CANTONAL DE L'AIDE AU SPORT

Vous pouvez dès à présent enregistrer votre demande de soutien pour 2023. Délai de soumission le 31 mars 2023.

Rendez-vous sur : www.fondsdusport.ch

COURS DE BASE POUR ARBITRES DEBUTANTS

Le test physique aura lieu le lundi 7 mars 2023 de 18h30 à 20h au centre sportif du Bout-du-Monde. Le cours théorique se déroulera le vendredi 24 mars 2023 de 18h45 à 21h30, le samedi 25 mars 2023 de 8h30 à 18h00 et le dimanche 26 mars 2023 de 8h30 à 18h00 (selon le nombre d'inscrits une deuxième séance pourrait avoir lieu du vendredi 31 mars 2022 de 18h45 à 21h30, samedi 1er avril 2023 de 8h30 à 18h00 et le dimanche 2 avril 2023 de 8h30 à 18h00)

Le formulaire ci-dessous doit être complété et envoyé.

<https://www.gag-ge.ch/fr/devenir-arbitre>

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION JUNIORS

Les prescriptions d'exécution juniors pour la saison 2022-2023 se trouvent sur notre site internet : [Association cantonale genevoise de football - News et communiqués \(acgf.ch\)](http://Association.cantonale.genevoise.de.football-News.et.communicues.acgf.ch)

FORMATION « LES JEUNES ARBITRENT LES JEUNES »

Pour inscrire les nouveaux jeunes arbitres à cette formation, il faut impérativement contacter Monsieur Mario Civitillo au 079 707 39 31 ou par courriel : mario.civitillo@bluewin.ch avant le 1^{er} mars 2023, les modalités du cours vous seront communiquées directement lors de l'inscription.

Concernant le cours de recyclage la présence des jeunes arbitres est obligatoire. Les séances se dérouleront à la salle de Lancy Pont Rouge 4 à Lancy de 18h45 à 20h :

Le 1^{er} mars 2023 pour les clubs suivants : FC Aïre-le-Lignon, Club Atlético de Genève, Avanchet-Sport FC, FC Champel, AS Charmilles, FC Choulex, FC City, FC Coheran, FC Collex-Bossy, Compesières FC, CS Chênois, CS Interstar, CS Italien GE, FC Donzelle, Etoile Carouge FC, FC Etoile-Laconnex, Lancy FC, FC Genève United, FC Grand-Saconnex, Meyrin FC.

Le 8 mars 2023 pour les clubs suivants : Olympique de Genève FC, FC Onex, FC Perly-Certoux, FC Plan-les-Ouates, FC Puplinge, FC Saint-Paul, FC Satigny, Signal FC Bernex-Confignon, Sporting Futebol Clube, Urania Genève Sport, US Meinier, FC Vernier, FC Versoix, FC Veyrier Sports.

COMMUNICATION AUX CLUBS

La Commission de jeu et des affaires spécifiques a constaté une recrudescence, lors du premier tour, de matchs lors desquels des joueurs non-qualifiés ont été alignés ou de tentatives à cet effet.

De tels cas constituent une fraude grave et seront sanctionnés a minima des peines suivantes :

- entraîneur concerné : 1 an de suspension
- joueur concerné : 6 mois de suspension
- capitaine de l'équipe concernée : 6 mois de suspension

Aucune tolérance ne sera appliquée et la Commission encourage tous les clubs à communiquer ce qui précède à leurs équipes, ainsi qu'à leurs staffs et responsables.

Il appartient aux clubs et aux licenciés des équipes concernées d'assurer et de démontrer que tous leurs joueurs peuvent être alignés pour les rencontres officielles. Les feuilles de match incomplètes, illisibles ou présentant des informations équivoques seront interprétées à la charge du club qui les présentent. Les signataires sont présumés avoir vérifié l'exactitude des informations présentées. Les contrôles d'identité doivent être respectés en tout temps à satisfaction de l'arbitre, avant et après la rencontre. Le rapport d'arbitre fait foi. L'impossibilité pour l'arbitre d'identifier valablement un joueur par contrôle visuel (notamment en cas de départ du joueur concerné avant ou après la rencontre, malgré la demande de l'arbitre) sera interprétée à la charge du club concerné et pourra être traitée comme une tentative d'infraction.

Toute tentative sera également sanctionnée en application de l'article 7 du Règlement disciplinaire de l'ASF (RD). La Commission de jeu et des affaires spécifiques informe d'ores et déjà les clubs qu'aucune atténuation de peine ne pourra être envisagée.

Une amende de CHF 2'000.- à CHF 5'000.- par cas pourra en outre être prononcée à l'encontre des clubs reconnus coupables de tricherie. L'ACGF se réserve par ailleurs le droit d'appliquer à l'encontre de ces clubs les mesures disciplinaires prévues à l'article 23 du RD en cas de fraudes répétées et/ou systémiques. Ces mesures potentielles incluent notamment le retrait à une équipe de points acquis ou futurs, l'exclusion d'une équipe d'une ou de plusieurs compétitions en cours ou futures ou le boycott pour une durée déterminée ou indéterminée.

Enfin, tout responsable de club donnant instruction à ses collaborateurs d'adopter un tel comportement se verra également suspendu pendant une durée d'une année au minimum. A cet effet, l'ACGF procédera à des mesures d'enquête, annoncées ou non.

INFORMATIONS DE LA COMMISSION DES ARBITRES

Les joueurs devant porter des lunettes médicales pour la pratique du football doivent impérativement acquérir des lunettes de sport, ceci dans toutes les catégories de jeu. Toute autre forme de lunettes n'est pas acceptée et l'autorisation de jouer ne sera pas admise par l'arbitre. Il en va de la sécurité de tous.

Des lunettes en plastique avec des verres en plastique également sont accessibles pour un prix avoisinant CHF 150.-

La Commission des Arbitres communique qu'elle est à disposition des clubs pour des discussions, partages et explications concernant tout sujet en lien avec l'arbitrage. Si vous êtes intéressés, des membres de la commission peuvent se déplacer dans vos clubs pour un rendez-vous avec votre comité, vos entraîneurs, etc. Merci de contacter directement par e-mail son président, perez.augustin@football.ch.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2022/2023

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2022 / 2023 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2003 - 31.12.2005

Juniors E - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors B - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors F - **01.01.2014** - 31.12.2015

Juniors C - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors G - **01.01.2016** - 31.12.2017

Juniors D - 01.01.2010 - 31.12.2011

Les juniors A et B (01.01.2003 - 31.12.2007) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2004 – 31.12.2007 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2008 – 31.12.2011

FF-12 - 01.01.2011 – 31.12.2014

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX

Les matches d'entraînement ou amicaux de 2ème ligue inter, 2ème ligue, M-18 à M-15, FE-13, FE-14, féminines LNA sont attribués au convocateur de l'ACGF. Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger les matches d'entraînement dans ces catégories sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories (Junior League compris), une liste des arbitres avec leur qualification actuelle est mise en ligne sur le site Internet de l'ACGF (rubrique « news et communiqués »). Les clubs sont chargés de convoquer eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible les arbitres du club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matches d'une catégorie au-dessus de leur propre qualification, exception faite pour les arbitres ayant la qualification de 3ème ligue, ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des rencontres de 2ème ligue.

Les clubs ont l'obligation d'annoncer leurs matches par le biais de Club Corner.

Recommandation : le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

TOURNOI AUTORISE

Compesières FC

juniors C-D-E-F-G-FF19-FF15-FF12

28-29.05.2023

Stade Alfred Comoli

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 8 février 2023/nw